

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

COMMUNE DE HUEZ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Création d'une microcentrale du Rif Brillant et du Rif Nel
SAS HYDRO OISANS**

Par arrêté préfectoral n°38-2024-220-DDTSE01 du 07 août 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 15 jours, est prescrite du lundi 02 septembre 2024 à 09h00 au lundi 16 septembre 2024 à 16h00.

Au terme de cette enquête, en application du Code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, sera adopté.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

Mme Pénélope VINCENT-SWEET, consultante en environnement, a été désignée commissaire enquêtrice sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Elle sera présente, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- En mairie de Huez : le lundi 02 septembre 2024 de 09h00 à 12h00
- En mairie de Huez : le mercredi 11 septembre 2024 de 09h00 à 12h00
- En mairie de Huez : le lundi 16 septembre 2024 de 14h00 à 16h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Huez, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.

Sont joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :

- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Drac-Romanche ;
- la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de la CLE.

- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5558> et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,

- reçues par la commissaire enquêtrice, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,

- adressées par courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice, à la mairie de Huez, (49 rue de la Mairie 38750 Huez), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique Création d'une microcentrale sur le Rif Brillant et le Rif Nel - à l'attention de la commissaire enquêtrice ».

- transmises sur le registre dématérialisé sécurisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5558>

- adressées par voie électronique à l'adresse mail suivante : enquete-publique-5558@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5558> et donc visibles par tous.

Les observations transmises par voie postale sont ajoutées dès que possible au « registre papier » qui est consultable à la mairie siège.

Une réunion d'information et d'échange avec le public est prévue le jeudi 5 septembre à 18 heures dans les locaux de la mairie de Huez. À l'issue de cette réunion publique, un compte rendu sera établi par la commissaire enquêtrice et annexé au dossier d'enquête.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : SAS HYDRO OISANS (16, avenue de Friedland 75008 PARIS - contact@hyvity.com - Etienne PHILIPPONET, directeur opérationnel - tél. : 01.78.94.29.92)

Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairie de Huez, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr.